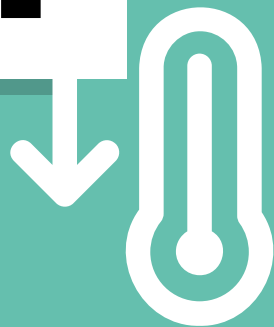




CRISE DE L'ÉNERGIE

**L'AGGLO
AGIT !**



www.coeuressonne.fr



COEUR
D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION

Madame, Monsieur,

Nous traversons une crise énergétique qui se traduit par une forte augmentation des prix de l'énergie et des risques de pénuries cet hiver.

Si notre Agglomération est déjà largement engagée dans la transition écologique et que de nombreux investissements pour y répondre sont encore programmés, nous avons besoin d'effets immédiats sur nos consommations de gaz et d'électricité.

Nos premières mesures de sobriété se concentrent sur les plus gros postes de dépenses énergétiques tout en gardant ouvert, le plus longtemps possible, l'ensemble de nos équipements, là où d'autres territoires ferment leurs piscines au public par exemple.

Si la crise s'aggrave, il y a un risque que l'ouverture de certains équipements ne soit plus soutenable et nous devons alors prendre de nouvelles mesures.

Pour surmonter ce défi, il est dans l'intérêt de chacun de participer à l'effort collectif. Aussi, quelques exemples de gestes simples mais efficaces pour baisser vos consommations et donc vos factures vous sont présentés.

Ensemble, surmontons cette crise et poursuivons plus vite encore notre transition vers des modes de vie plus durables.

Éric Braive, Président de Cœur d'Essonne Agglomération

UNE AGGLO ÉCO-ENGAGÉE

Depuis plusieurs années, Cœur d'Essonne Agglomération a mis en place des actions de sobriété énergétique.

Voici quelques exemples :

- **Optimisation des tournées des bennes de collecte des déchets** pour réduire le nombre de kilomètres parcourus sur l'ensemble du territoire. C'est, depuis cette mise en place, 120 000 km de moins par an, soit 3 fois le tour de la Terre.
- **Intégralité du ramassage des déchets réalisée avec des camions roulant au gaz naturel de ville (GNV ou BioGNV).**
- **Éclairage public : remplacement chaque année de 800 points lumineux à incandescence par des LED, moins énergivores.** La totalité des feux tricolores est déjà équipée en LED.
- **Lancement d'un diagnostic thermique des équipements** pour optimiser les interventions et les évolutions des installations.
- **Installation d'un outil de surveillance et d'analyse des compteurs électriques/gaz dans nos équipements** afin, notamment, de traquer en temps réel les comportements énergivores, en particulier lors des périodes de non-occupation.
- **Insertion de clauses incitatives dans les marchés publics** qui ont pour objectif final d'atteindre -15% de consommation de gaz. Ces clauses permettent ainsi une meilleure gestion de l'énergie, en investissant dans les chaufferies et grâce à la mise en place de pénalités auprès des prestataires, pour les impliquer et les responsabiliser sur les économies réalisées.

Ces mesures s'inscrivent dans les actions structurantes autour de la transition écologique du territoire, prévues par la Programmation Pluriannuelle d'investissement (PPI) dont le montant total s'élève à 207 millions d'euros.

Plus de 47% de ces investissements (hors investissements courants) participent à la transition écologique du territoire, avec notamment :

- Les mobilités (Pôles gare, plan vélo, accompagnement du développement de l'offre de transports en commun).
- Les rénovations énergétiques des patrimoines (intercommunaux, communaux et habitations).
- La trajectoire et le schéma de production des Énergies Renouvelables et de Récupération.
- La transition agricole et alimentaire.
- Des investissements sur les réseaux d'eau (potable, assainissement, pluviales).

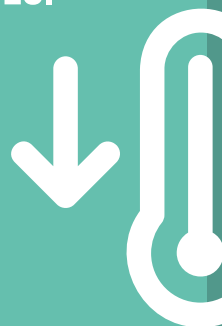
UN PLAN DE SOBRIÉTÉ POUR AGIR PLUS FORT, PLUS VITE, DÈS AUJOURD'HUI

L'essentiel de la consommation énergétique de l'Agglomération est lié à l'éclairage public et au chauffage des bâtiments. Des actions doivent être mises en place rapidement et efficacement sur les postes les plus énergivores.



4 ACTIONS FORTES

QUI POURRAIENT
PERMETTRE D'ÉCONOMISER
JUSQU'À 7 255 000 KWATT / AN
SOIT 88 JOURS D'ÉCLAIRAGE
DES LOGEMENTS DES
203 000 HABITANTS DE L'AGGLO.



Action 1 :

Extension du plan de réduction de l'éclairage public nocturne en accord avec les villes

Plusieurs actions sont proposées aux communes et seront examinées au cas par cas selon leur pertinence et leur faisabilité technique.

Depuis plusieurs années, un travail est mené dans toutes les communes pour moduler l'intensité des éclairages. De plus, certaines communes se sont déjà engagées dans des actions particulières comme le décalage des heures d'allumage et d'extinction voire une extinction totale une partie de la nuit.

Ces évolutions pourront concerner tout ou partie des points lumineux, soit 25 556 lampadaires.

La sécurité des usagers via l'éclairage dans la rue relève des pouvoirs de police du maire. Les choix seront faits selon les caractéristiques de chaque commune.

Action 2 :

Extinction de l'éclairage extérieur nocturne des 70 bâtiments administratifs et équipements de l'Agglomération

Action 3 :

-1°C de chauffage dans nos 70 équipements (hors petite enfance)

Action 4 :

-2°C dans l'eau de nos 6 piscines, soit 26°C

Les piscines sont des équipements très énergivores pour lesquels une action doit impérativement être engagée dans le respect des recommandations de l'Agence Régionale de Santé pour les eaux de baignade.

Cette mesure a pour objectif principal de maintenir ouverts nos 6 équipements nautiques, aussi longtemps que possible. En effet, plusieurs collectivités ont déjà fait le choix de fermer les piscines en raison de l'explosion du prix du gaz.

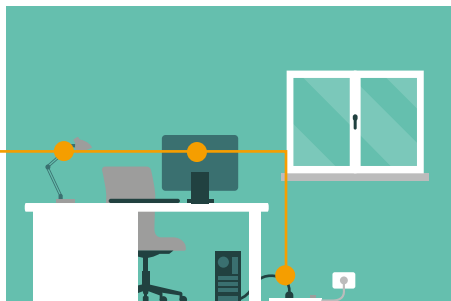
DIX CONSEILS POUR FAIRE DES ÉCONOMIES

Pour réduire la consommation énergétique de votre foyer et ainsi faire des économies, une sélection de 10 éco-gestes simples, efficaces, accessibles à tous et faciles à mettre en place au quotidien vous est présentée. Beaucoup d'autres existent, n'hésitez pas à consulter le site Internet de l'Ademe, l'Agence de la transition écologique.

J'agis pour réduire ma consommation d'électricité

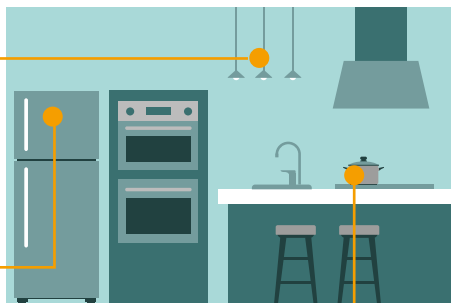
1 J'éteins les lumières quand je quitte la pièce et je débranche les équipements électriques que je n'utilise pas : chargeur de batterie, écran, ordinateur, cafetière...

Supprimer les veilles permet d'économiser environ 80 € par an.



2 Je remplace mes ampoules usagées par des ampoules basse consommation ou LED.

Elles utilisent 4 à 5 fois moins d'énergie et durent 6 à 10 fois plus longtemps que les ampoules classiques et les halogènes.



3 Je dégivre régulièrement mon congélateur.

J'économise ainsi jusqu'à 30% de sa consommation électrique.

4 Je couvre mes poêles et casseroles quand je cuisine. 30% d'économies pour des aliments cuits à l'étouffée et jusqu'à 70% pour les liquides.

5 Je privilégie les programmes « éco » ou à 30°C/40°C pour mon lave-linge, je ne lance la machine que lorsqu'elle est pleine et je privilégie le séchage à l'air libre. Un cycle à 40°C consomme 3 fois moins qu'un cycle à 90°C.

J'agis pour maîtriser le chauffage de mon logement

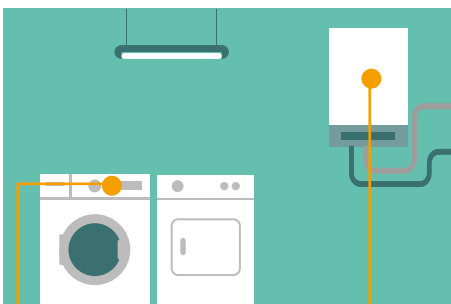
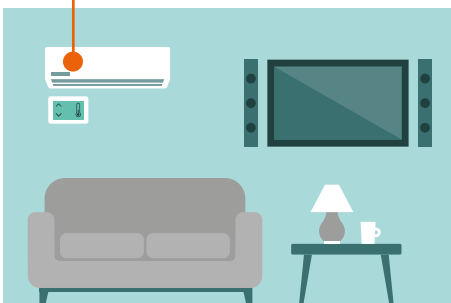
7

J'essaie de maintenir 19°C dans les pièces de vie et 16°C dans les chambres, et je baisse la température des radiateurs – quand c'est possible – quand je ne suis pas à la maison.

Baisser le chauffage de 1°C dans son logement, c'est 7% d'économie d'énergie par an.

8

En hiver, je ferme mes volets la nuit. C'est 1°C en plus de gagné dans la pièce.



J'agis pour réduire ma consommation d'eau chaude

6

Je fais fonctionner mes appareils énergivores (lave-linge, lave-vaisselle, chauffe-eau...) la nuit et pendant les heures creuses.

J'évite ainsi les pics de consommation de la journée et je peux bénéficier des tarifs avantageux des heures creuses.

9

Je reste moins longtemps sous la douche et je limite les bains. **Une douche consomme en moyenne entre 25 et 100 L d'eau, un bain en moyenne 250 L d'eau.**

10

J'installe des mousseurs sur mes robinets et une pomme de douche économique. **Je réduis ainsi les débits d'eau tout en gardant une sensation de confort.**

L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE PLUS ENCORE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'Espace Info Énergie

Le Conseiller Info Énergie intervient sur toutes les questions de consommation énergétique : maîtrise des dépenses d'énergie, projets de rénovation, aides financières mobilisables, prêt de caméra thermique pour détecter les pertes éventuelles de chaleur, etc.).

Conseils gratuits, indépendants et accessibles à tous.

Renseignement par téléphone et sur rendez-vous :

www.coeuressonne.fr / rubrique « Vos services – Espace Info Energie »

Rénovation énergétique avec CAP' Travaux

Les propriétaires d'un logement situé sur l'une des 21 communes de l'Agglomération peuvent bénéficier de CAP' Travaux s'ils souhaitent faire baisser leurs factures d'énergie, améliorer leur confort, celui de leurs locataires ou rénover leur patrimoine en engageant des travaux de rénovation énergétique.

Vous êtes éligible au dispositif ? Citémétrie, un organisme spécialisé mandaté et rémunéré par l'Agglomération, vous accompagne. Il vous conseillera sur le choix des travaux, les différentes aides financières disponibles (de l'Agglomération, des communes volontaires, de l'Anah, du Département, de la Région, des crédits d'impôt, etc.) et vous proposera son assistance pour constituer vos dossiers d'aides.

Plus d'infos sur
www.coeuressonne.fr
rubrique « Vos services –
Rénovez votre habitat »

